

CONFERENCE D'EXAMEN DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE  
ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE.

Intervention, au nom de l'Assemblée de l'Union Interparlementaire, de  
François-Xavier de Donnea, Membre de la Chambre des Représentants  
de Belgique.

New York, le 29 juin 2006.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La prolifération et l'usage impropre des armes légères et de petit calibre (ALPC), ainsi que leurs munitions, engendrent des souffrances humaines considérables, en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes âgées qui représentent les groupes les plus vulnérables. Les ALPC sont de véritables « armes de destruction massive »

Chaque année, elles provoquent en moyenne quelque 500.000 victimes, dont près de 60 % tombent sous les balles qui enflamment les conflits.

Face à ce terrible bilan, la 114<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), réunie à Nairobi du 7 au 12 mai 2006, a adopté à l'unanimité moins une voix une résolution ferme et explicite sur le rôle des parlements dans le renforcement de la lutte contre le trafic des ALPC, ainsi que de leurs munitions.

L'Assemblée de l'UIP est vivement préoccupée par les coûts politiques, sociaux et financiers engendrés par les ALPC qui alimentent les conflits armés, la criminalité armée et le terrorisme, exacerbent les violences, contribuent au déplacement des populations civiles, décrédibilisent le droit international humanitaire, entravent la fourniture de l'aide humanitaire aux victimes de conflits armés et empêchent un retour à la paix et au développement durable.

L'UIP se félicite de l'adoption en 2001 du programme d'action des Nations Unies et de ses initiatives subséquentes en la matière.

Elle souligne que la participation active des autorités nationales compétentes et des parlements est essentielle pour assurer l'efficacité des mesures de lutte contre la prolifération des ALPC. Elle prie les parlements de ne pas ménager leurs efforts en la matière.

Concrètement, l'Assemblée de l'UIP demande aux parlements d'encourager leur gouvernements à réaffirmer leur engagement à appliquer le programme d'action des Nations Unies et à renforcer leurs engagements actuels à combattre la prolifération des ALPC et leur usage impropre à l'occasion de la présente conférence, tout en veillant en particulier aux domaines dans lesquels persistent des obstacles à l'application pleine et entière du Plan

d'action ALPC : courtage, contrôle des transferts, marquage et traçabilité, certification de l'utilisateur final, gestion et destruction des stocks, munitions et renforcement des capacités.

L'UIP encourage les parlements à promouvoir l'élaboration d'un traité sur le commerce international des armes pour réglementer rigoureusement les transferts d'armes sur la base des obligations des Etats en matière de droit international et des normes internationalement acceptées en matière de droits de l'homme.

Elle demande aux parlements de veiller à ce que des sanctions légales rigoureuses s'appliquent à quiconque fournit des ALPC aux enfants ou recrute et utilise des enfants dans les conflits ou opérations armées.

L'UIP prie instamment les parlements d'adopter et de faire appliquer une législation nationale incorporant le Code de Conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois ainsi que les Principes de base relatifs au recours à la force et à l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Elle demande aux parlements de veiller à ce que les dispositions du récent Instrument international visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des ALPC soient pleinement incorporées à la législation nationale et à ce que les munitions pour les ALPC soient réglementées par cette législation.

L'UIP prie instamment les parlements de faire de la violation des embargos sur les armes un délit, de réprimer tout appui logistique ou financier à cette violation .

Elle recommande aux parlements des pays engagés dans des programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de relèvement (DDRR) d'encourager leurs gouvernements à donner la priorité aux mécanismes du type « armes en échange du développement » pour inciter au niveau local à la remise volontaire des armes détenues illicitement. L'UIP souligne également la nécessité d'introduire une dimension de genre dans les stratégies et activités de DDRR et de consolidation de la paix.

Elle encourage les gouvernements à détruire publiquement, partout où cela est possible, toutes les ALPC illicites récupérées par les autorités et ce d'une manière sûre, peu coûteuse et sans danger pour l'environnement.

L'UIP exhorte les gouvernements des pays qui fabriquent des ALPC à mettre en place des mécanismes permettant d'en réglementer la vente et la distribution au niveau national et international, afin d'en éviter la prolifération.

Elle recommande aux parlements de travailler avec la société civile, notamment les ONG pour prévenir le déclenchement de conflits et de résoudre les problèmes sociaux et économiques sous-jacents aux conflits armés, en particulier en luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la traite des personnes, le trafic de drogues, le crime organisé, le terrorisme et le racisme.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La 114<sup>ème</sup> Assemblée de L'UIP a adopté une résolution claire, ferme et volontariste sur la lutte contre le trafic des ALPC et de leurs munitions.

Les représentants des parlements, réunis à Nairobi du 7 au 12 mai dernier, sont en effet fermement convaincus que la lutte contre le trafic illicite et l'usage impropre des ALPC est une condition fondamentale et essentielle de la paix dans le monde, de la lutte contre le banditisme armé et des trafics qu'il nourrit, de la protection des groupes humains les plus faibles et du développement économique et social.

L'Assemblée de l'UIP est convaincue que la réalisation des Objectifs du Millénaire exige aussi le désarmement et la réduction de la violence armée . La prolifération actuelle et l'usage impropre des ALPC hypothèquent lourdement leur réalisation dans diverses régions du monde et notamment dans plusieurs pays africains.